

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 24/07/2018
Date de l'affichage : 24/07/2018
N°2018-087

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 28 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-huit du mois de juillet à onze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : VACCA Maryse, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, BERNE Patrice, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, VASSAL Nicolas, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE-HANSON Susana

Pouvoirs : JOUVE Brigitte à DEGOULET Jean

Excusé : GUYAT Elisabeth

Absents : PATHERON Anthony, SIMEON René, BONNEFONT Guy, DAAS Kamel

Monsieur MARTY René est nommé secrétaire de séance.

Objet : Convention relative à l'aménagement du carrefour de la RDN13, RD 50 et Rue St Sébastien sur la Commune en agglomération – Acte CO 2018-637

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux, objets de la Convention avec le Conseil Départemental du Var pour la création d'un carrefour giratoire en agglomération sur la RDN13, relatifs à la participation financière de la Commune, concernent la participation au coût des travaux de réseau pluvial, la prise en charge du coût des travaux de réseaux secs, la prise en charge du coût du mobilier urbain ainsi que la prise en charge du coût des travaux de voirie pour les trottoirs.

Monsieur le Maire informe que le montant total de la participation financière de la Commune à cette opération, s'élève à 110 393,60 €.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal, ladite Convention numérotée CO 2018-637.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la participation financière de la Commune entérinée par la Convention N°CO 2018-637 avec le Conseil Départemental du Var ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 24/07/2018
Date de l'affichage : 24/07/2018
N°2018-086

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 28 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-huit du mois de juillet à onze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : VACCA Maryse, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, BERNE Patrice, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, VASSAL Nicolas, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE-HANSON Susana

Pouvoirs : JOUVE Brigitte à DEGOULET Jean

Excusé : GUYAT Elisabeth

Absents : PATHERON Anthony, SIMEON René, BONNEFONT Guy, DAAS Kamel

Monsieur MARTY René est nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarif Magazine « Parenthèses Varoises »

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire informe le conseil de la parution du magazine « Parenthèses Varoises » sur lequel figurent de très bels articles sur la commune de Cotignac.

Il indique qu'en cette période estivale où de nombreux touristes fréquentent la commune, la vente de ce livre au prix coûtant soit 5 € serait un excellent support publicitaire pour faire connaître encore davantage le village.

Une commande de 100 exemplaires a été reçue pour alimenter les points d'accueil du village : promenade du rocher – office de tourisme – accueil Hôtel de Ville...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la vente du magazine « Parenthèses Varoises » dans les différents points d'accueil de la commune ;
FIXE son prix à 5 € (prix coûtant).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

J.P. VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 24/07/2018
Date de l'affichage : 24/07/2018
N°2018-085

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 28 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-huit du mois de juillet à onze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : VACCA Maryse, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, BERNE Patrice, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, VASSAL Nicolas, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE-HANSON Susana

Pouvoirs : JOUVE Brigitte à DEGOULET Jean

Excusé : GUYAT Elisabeth

Absents : PATHERON Anthony, SIMEON René, BONNEFONT Guy, DAAS Kamel

Monsieur MARTY René est nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation rapport d'activité exercice 2017 – SPL « ID83 »

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le rapport d'activité de la SPL « ID83 » pour l'exercice 2017.

Ce rapport évoque les points suivants :

- Etat de l'actionnariat ;
- Etat de la gouvernance en 2017 ;
- Activité de la Société en 2017 ;
- Examen des objectifs du plan d'actions 2017.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport d'activités 2017, ci-annexé de la SPL « ID83 ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

J.P. VERAN



Envoyé en préfecture le 30/07/2018
Reçu en préfecture le 30/07/2018
Affiché le 
ID : 083-218300465-20180728-2018_FIN_07_084-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 24/07/2018
Date de l'affichage : 24/07/2018
N°2018-084

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

SEDI 30700 LZES (1102) - Réf. 309355

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 28 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-huit du mois de juillet à onze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : VACCA Maryse, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, BERNE Patrice, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, VASSAL Nicolas, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE-HANSON Susana

Pouvoirs : JOUVE Brigitte à DEGOULET Jean

Excusé : GUYAT Elisabeth

Absents : PATHERON Anthony, SIMEON René, BONNEFONT Guy, DAAS Kamel

Monsieur MARTY René est nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision Modificative N° 1 – Budget Principal

La séance est ouverte :

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Primitif 2018 de la commune de Cotignac adopté le 28 mars 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits et à des virements de crédits,

Après en avoir délibéré :

⇒ **ARRETE** la décision modificative N° 1 au Budget de la commune de Cotignac pour l'exercice 2018 en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 248 600 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
J.P. VERAN

